

# Guerre d'Algérie : des avocats contre l'aveuglement

*PAR ROLAND RAPPAPORT*

*Le Monde \_ 19 décembre 2000*

ILS n'étaient pas très nombreux, il est vrai, ceux qui, au cœur des années 50 pensaient que c'en était fini de l'Algérie française et que ce pays allait vers l'indépendance. Ils étaient plutôt rares aussi, ceux qui acceptaient de voir et de dénoncer les méthodes employées pour tenter de briser toute résistance à la domination française. Et qui acceptaient de savoir que la torture était préconisée, encouragée aux plus hauts échelons de l'Etat et de l'armée ? Le Monde a eu raison de le rappeler et de citer ceux qui n'ont pas plié devant ce qui se voulait la « raison d'Etat ». La liste n'en est cependant pas si longue qu'il faille oublier de rappeler le rôle des avocats. Ils se sont acharnés à mettre fin à l'aveuglement, quelques-uns l'ont payé de leur vie.

Très vite, dès le début de l'insurrection en 1954, s'est mis en place un pont de la défense : les arrestations, les assignations à résidence, les disparitions, étaient le lot quotidien. Des avocats venaient de France, la métropole comme on disait alors, et restaient sur place pendant plusieurs semaines pour assister les emprisonnés et leurs familles. Il existait plusieurs groupes, ceux choisis par les militants du FLN, ceux que préféraient les partisans de Messali Hadj. Un groupe d'avocats communistes défendait les membres du Parti communiste algérien et aussi du FLN. J'ai pris place parmi ceux-là.

Les tribunaux militaires fonctionnaient à plein régime. Les dossiers d'instruction étaient le plus souvent bâclés, les droits de la défense piétinés et les juges militaires partisans. Leurs décisions étaient prononcées sans recours possible. Il s'agissait d'abord et avant tout d'arracher à la peine de mort ceux qui comparaissaient devant ces juges si particuliers. Quand les condamnations étaient prononcées, une seule voie était ouverte, la grâce qui relevait du président de la République. Celui-ci statuait au vu d'un dossier préparé par des magistrats en France.

Les avocats faisaient valoir les absences de preuve, les incertitudes et lacunes du dossier, les irrégularités imprégnant la procédure. Nous insistions tout particulièrement sur les conditions des interrogatoires, les tortures subies dont les traces ne pouvaient pas toujours être effacées. Que les Français infligent la torture, pas possible ! Seuls les nazis la pratiquaient. Voilà ce qu'on entendait.

Henri Alleg, militant du Parti communiste algérien, anciennement rédacteur en chef d'Alger républicain entré dans la clandestinité, a été arrêté au mois de juin 1957 et soumis pendant plusieurs semaines aux interrogatoires si tristement célèbres qui se déroulaient à la Villa Sesini. Fin août 1957, il venait d'être transféré à « Barberousse » l'une des prisons d'Alger. En accord avec son avocat Léo Matarasso, le premier à pouvoir lui rendre visite, il avait décidé de faire le récit de ce qu'il avait subi. Il restait à faire sortir le manuscrit de la prison. J'ai ramené les premiers feuillets. D'autres avocats communistes se sont chargés de la suite au fil des semaines. C'est ainsi que fut

publié par les Editions de Minuit, au mois d'avril 1958, La Question. Le livre eut beau être saisi, son retentissement fut considérable.

En même temps qu'Henri Alleg, avait été arrêté Maurice Audin, mathématicien, lui aussi membre du Parti communiste algérien. Il était porté disparu. Une tentative d'évasion, disaient du bout des lèvres les militaires. On sait depuis qu'il est mort sous la torture. Son épouse Josette Audin avait naturellement chargé de sa défense des avocats communistes. Le travail accompli, les informations recueillies ont conduit à la constitution du comité Audin, animé par Pierre Vidal-Naquet et Laurent Schwartz. Au moment de son arrestation, au mois de juin 1957, Maurice Audin achevait sa thèse de mathématiques.

Le comité Audin décida d'en organiser la soutenance « en son absence », qui eut lieu dans l'un des grands amphithéâtres de la Sorbonne devant des centaines d'auditeurs. Ainsi, petit à petit, il devenait impossible d'ignorer ce qui se passait sur l'autre bord de la Méditerranée.

Si je rappelle l'action des avocats membres du Parti communiste, qui n'étaient évidemment pas les seuls, c'est qu'il est devenu de bon ton d'oublier le rôle joué à l'époque par ce parti. Or l'activité de défense que je viens d'évoquer n'aurait pas été possible sans le soutien du PCF. Les colonnes de L'Humanité nous étaient ouvertes, et combien de fois ce journal fut saisi en raison de son opposition à la politique suivie et de sa solidarité avec les Algériens ! Nous participions à des meetings, nous allions prendre la parole à la porte des usines pour dire ce qui se passait là-bas. Nous bénéficions aussi d'une assistance financière par la prise en charge des frais de voyage et de séjour.

Je ne suis plus membre du Parti communiste depuis longtemps. Je n'entends pas pour autant oublier comment s'exprima la solidarité de ce parti avec les peuples en lutte pour leur indépendance. Ce fut, parmi les raisons de mon adhésion, l'une de celles que je ne mets pas en cause aujourd'hui. Nous étions alors peu de temps après la fin de la guerre mondiale. Mes aînés avocats communistes qui allaient régulièrement en Algérie avaient été pour la plupart de jeunes résistants. Ils avaient le sentiment, en défendant ceux qui subissaient l'oppression parce qu'ils voulaient l'indépendance, de demeurer fidèles à leur idéal. Je ne regrette pas d'avoir été avec eux. Je le regrette d'autant moins que ces questions n'appartiennent pas à un passé révolu. C'en est fini du silence des générations de ces jeunes soldats du contingent revenus blessés dans leur conscience de la guerre d'Algérie. Ils sont de plus en plus nombreux à s'exprimer. Ils sont conduits à prendre parti sur ce qu'ils ont vu, vécu, sur ce à quoi ils ont participé.

Ce travail de mémoire provoque un examen de conscience qui nous concerne tous. Que faudrait-il faire ? Regretter l'amnistie décidée à Evian en 1962 dans le cadre des accords entre les représentants des deux peuples signant la fin de cette guerre et rouvrir les tribunaux ? Proclamer un repentir collectif ? Il ne peut suffire non plus de renvoyer le dossier aux historiens. Ils ont déjà œuvré et bien. Il leur reste beaucoup à entreprendre. Faisons-en sorte que leurs travaux puissent se poursuivre sans obstacle.

Ce qui me paraît le plus important et nécessaire, c'est que personne ne reste indifférent, que chacun se sente interrogé et se prononce. Déjà - un récent sondage nous le dit - 3 Français sur 4 pensent aujourd'hui qu'il n'existe aucune cause qui nécessite et justifie que soient utilisés les pires moyens. Le chef de la cruelle bataille d'Alger, le général Massu lui-même, en est d'accord et a tenu à le dire. On ne peut cependant s'en satisfaire. Nombreux sont ceux qui restent à entendre, ceux qu'il faut encore convaincre.

C'est pourquoi le travail de mémoire doit se poursuivre.

L'apprentissage du passé conduira à ne plus considérer que nous sommes impuissants devant la barbarie, celle d'aujourd'hui : les massacres ethniques, les viols collectifs, les crimes contre l'humanité, la torture, sont pratiqués et se déroulent sous nos yeux. Nul ne pourra soutenir demain auprès de ses enfants qu'il ne savait pas.

*PAR ROLAND RAPPAPORT*